

INFO TRANSITION

Votre source d'information sur les grands jalons
Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi 76

Octobre 2016 – Bulletin 3

Le Comité de transition respecte ses budgets et réévalue son échéancier



Paul Côté, président,
Comité de transition

Chers collègues, comme vous le savez, le Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi 76 a amorcé son travail en juillet dernier par la formation de ses équipes et la mise en place de ses cinq grands chantiers. Tous les mois, dans un esprit de collaboration et de transparence, le Comité se fait un devoir d'évaluer formellement le travail fait et à venir. Cette évaluation est transmise aux partenaires que sont les élus des municipalités par le biais de la CMM, les directeurs généraux des AOT et des OTA et leurs employés, ainsi que les préfets des couronnes nord et sud par le biais de diverses rencontres et du bulletin Info-Transition.

À la suite d'une trentaine de rencontres de consultation avec nos partenaires et parties prenantes, nous sommes heureux d'annoncer que le budget du Comité est pleinement respecté et que nous n'envisageons aucun dépassement. Par contre, à la lumière des commentaires reçus et des préoccupations de nos partenaires, vu la complexité de l'opération financière au sein des diverses organisations de transport, et dans le but de parfaitement encadrer l'ensemble des opérations financières permettant de passer de 16 organisations de transport à cinq, le Comité de transition a proposé au ministre Laurent Lessard d'accorder un délai supplémentaire et d'établir au 1^{er} juin 2017 l'entrée en vigueur des nouvelles entités de transport que sont l'ARTM et le RTM.

Le Comité de transition croit que les 60 jours ajoutés permettront aux partenaires de préparer une transition sans heurt, tant en matière de composition des budgets et d'intégration de la nouvelle politique de financement, que d'établissement des modalités de contractualisation et de la complétion de l'évaluation financière de CDPQ-Infra en vue de son intégration à la politique de financement de l'ARTM.

